

## Mairie de SEMBADEL

23, rue Saint-Badel

Le Bourg

43160 SEMBADEL

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 décembre 2022 à 20 h 30

Président de séance : .....Mr GOBET Roland.....

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés :

M. GOBET Roland, M. RAYMOND Dominique M. MAISONNEUVE Sébastien, Mme PIRAS Solange, M. CHAUSSAT Thierry, M. COUDERT Jean-Luc, Mme COUDERT Manon, M. HUGON Roland, Mme MONATTE Marie-Claude, M. TEYSSIER Thomas  
Mme JOSSERAND Chantal donne pouvoir à Mr CHAUSAT Thierry

Secrétaire de Séance : Mme NICAISE Marie-Claude

Quorum : .....11/11.....

## Ordre du Jour :

### Délibérations adoptées :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 14 novembre 2022 :**  
Unanimité
- **Délibération autorisant l'ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 :** montant prévu : 65 626€. unanimité :
- **Délibération pour amortissement de l'éclairage public du Fournet :** les travaux étant intégralement soldés, il convient de mettre en place leurs amortissements prévus sur 15 ans. Unanimité
- **Délibération pour neutralisation de l'amortissement de l'éclairage public du Fournet :** le conseil décide de neutraliser cet amortissement sur la durée de 15 ans. Unanimité
- **Délibération pour la création d'un poste d'agent recenseur pour 2023 :** Jean-Yves JAMON a été retenu ; Unanimité
- **Délibération pour élaboration de la carte communale partielle et définition des objectifs et modalités de la concertation :** afin de donner toutes explications à la population, il est prévu de distribuer un courrier au cours du premier trimestre, de mettre en place une réunion publique avec débat qui sera annoncée par voie de presse et de permettre l'accès aux documents relatifs à l'élaboration de cette carte ; chacun pourra noter ses commentaires sur un cahier destiné à cet effet. Unanimité
- **DM N°5 :** afin de procéder à la régularisation financière des travaux « eaux pluviales urbaines » du bourg entre la commune et la CAPEV, il y a lieu de modifier le budget primitif.
- **Délibération pour amortissement des réseaux d'eaux pluviales de Sembadel-bourg :** la part « fonds de concours » devant être amortie, la durée prévue est de 15 ans. Unanimité
- **Délibération pour neutralisation de l'amortissement des réseaux d'eaux pluviales de Sembadel-bourg :** le conseil décide de neutraliser cet amortissement sur la durée de 15 ans. Unanimité
- **Délibération pour reversement du fonds de concours et du FCTVA à la CAPEV :** la CAPEV ayant reversé à la commune l'intégralité des sommes que cette dernière avait payées pour les travaux « eaux pluviales urbaines », il convient de reverser à la

CAPEV le fonds de concours de 50% (52534,50€) et le FCTVA (31042,92€)

- **Délibération pour la charte de gouvernance de la CAPEV** : l'ensemble des compétences et le fonctionnement de la CAPEV tels que présentés dans la charte ont été approuvés à l'unanimité.
- **Questions diverses** :
  - Problème de non-remplacement d'enseignant à l'école de Sembadel : durant 3 semaines, l'inspection académique s'est permis d'envoyer en moyenne 2 à 3 remplaçants différents sur chaque semaine. C'est un manque de respect vis-à-vis des enfants de notre commune rurale.
  - Distribution des colis aux aînés : les personnes n'ayant pu participer aux repas pour raison de santé, ont reçu un colis équivalent au montant du repas.
  - Distribution du bulletin municipal : les bulletins seront dans les boîtes aux lettres d'ici quelques jours.
  - Réflexion sur les taux d'imposition 2023 : eu égard à la gestion très stricte du budget de la commune et à la période difficile économiquement pour tout le monde, le conseil a acté qu'il n'y aura pas de hausse du taux communal pour les impôts fonciers en 2023.
  - Cérémonie des vœux la date du **dimanche 15 janvier à 10h30** a été retenue

Séance levée à 22 h 15

**Le présent procès-verbal, a été arrêté lors du Conseil Municipal du**  
**le ..... à ..... h .....**

Le Maire,

M. Roland GOBET

Le secrétaire de séance :

Mme NICAISE Marie-Claude

